

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission des pétitions chargée de l'examen de

La Pétition au CC du Comité "Non au transit vélos dans le quartier des Fleurettes" (par Mme Corbaz Monique et crts) - Pour que le quartier des Fleurettes retrouve une zone de rencontre digne de ce nom : non au transit vélos dans le quartier des Fleurettes (PE23/009)

Présidence : M. Elouan INDERMÜHLE ;
Membres présents : Romane BENVENUTI ; Derya CELIK ; Alice DE BENOÎT ; Mme Constance VON BRAUN ; Mme Christine GOUMAZ ; M. Mountazar JAFFAR ; Françoise PIRON ; Yvan SALZMANN ; Mme Agathe SIDORENKO ; Mme Maurane VOUGA.
Membres excusés : Antoine PIGUET ;

Pétitionnaires : Mme Monique Corbaz ; Mme Monique Richoz
Municipale concernée : Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité
accompagnant : M. Patrick Etournaud, chef de service Mobilité et espaces publics
Notes de séances : Mme Chiara Lo Priore, accompagnée par Frédéric TETAZ

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions
Date : 29.11.2023
Début et fin de la séance : 17h00 – 19h30

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires (en présence de la Municipale)

Le président explique le déroulement de la séance.

Une des pétitionnaires dit d'emblée qu'elle n'est pas contre les vélos. Elle a initié la création de la première zone de rencontre à Lausanne. La vie de quartier est mise à mal par la circulation des vélos. Les problèmes ont commencé en 2016 avec une circulation dans les 2 sens pour les vélos avec un marquage au sol. Depuis que la voie verte a été ouverte à Marc-Dufour, la circulation a augmenté. Les pétitionnaires ressentent un sentiment d'insécurité. La récolte de signatures s'est faite par la distribution de la pétition dans les boîtes aux lettres du quartier.

Question aux pétitionnaires (en présence de Municipale)

Une commissaire demande s'il y a des pistes cyclables dans le quartier.

Une des pétitionnaires rappelle que le quartier est résidentiel, avec peu de commerces et des rues sans trottoir. Les accès des maisons arrivent directement dans la rue. Lors de la création de la zone de rencontre des aménagements provisoires ont été installés, ils sont encore en place. **L'autre pétitionnaire** rajoute qu'en tant que cycliste, elle est à l'aise sur une voie réservée aux vélos mais pas sur des zones de rencontre.

Une commissaire s'étonne car durant des années la cohabitation entre vélos et piétons était facile. Elle demande de confirmer que c'est le transit vélo qui a fait empirer la situation.

Conseil communal de Lausanne

Une commissaire note que depuis 2016, il y a eu plus de vélos. Est-ce que de la signalétique ou installations ont été mises en place. **Une commissaire** répond par la négative.

Madame la Municipale dit que l'ouverture de la tranchée du Languedoc a rendu plus attractif le passage à vélo dans le quartier des Fleurettes. Le PALM prévoit une voie verte qui relie l'ouest et l'est de l'agglomération. La voie verte se partage en 2. Une partie est déjà construite par le chemin de Villard. A ce propos, elle demande si les pétitionnaires ont vu une diminution du trafic de transit. Pour les cyclistes qui vont rejoindre la gare par le sud, la topographie est intéressante dans le quartier des Fleurettes. Un projet est en suspens. Il y a eu des oppositions. Il va être remis à l'enquête le 22.01.2024. Ce projet est piloté par le projet Pôle Gare et donc est rattaché à la direction Logement, Environnement et Architecture (LEA). Il est prévu que des discussions soient ouvertes par Pôle Gare avec les pétitionnaires pour des aménagements provisoires. Elle admet qu'il faut trouver une solution, par exemple en trouvant des flux différents, selon que le trajet relie l'est à l'ouest ou l'ouest à l'est. Il faut trouver un équilibre pour sécuriser les habitants et la localisation du quartier qui est centrale pour la voie verte.

Une des pétitionnaires demandent que d'autres itinéraires soient prévus pour éviter le transit dans le quartier ; que les aménagements soient redéfinis ; que des aménagements provisoires soient installés rapidement ; que les trous soient bouchés dans le bitume et qu'il y ait des bancs adaptés pour les personnes âgées ; que le quartier soit 'attaché' à la direction de Mme Germond, et non à être pris dans le projet Pôle Gare ; envisager des aménagements qui tiennent compte de la vie de quartier ; et que ce soit un chemin de transit agréable pour les piétons. Elle dit que les pétitionnaires s'opposeront au changement de statut de la rue.

Le président prend congé des pétitionnaires en les remerciant de leur présence.

Audition de la municipale sans la présence des pétitionnaires

Une commissaire demande s'il n'est pas possible de créer un aménagement spécifique pour avoir des zones délimitées.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité répond que pour le moment il n'y a pas d'aménagement spécifique, comme sur le chemin Villard, mais il y a beaucoup de cyclistes. L'un des enjeux est de gérer les flux le mieux possible et de mieux séparer les flux.

Une commissaire s'étonne que les flux aient cohabité durant 20 ans et que la situation se soit dégradée. Elle note que ce quartier a un charme de petit bourg et que si des aménagements sont installés dans cette rue, cela la dénaturera. Elle demande à la Municipalité si une autre solution a été envisagée en cas d'opposition à la nouvelle voie verte.

Madame la Municipale dit que le projet n'est pas encore suffisamment avancé pour donner une réponse.

Le président prend congé de la Municipale en la remerciant de sa présence.

Délibération de la copet

L'ensemble des commissaires estime qu'il y a une réflexion qui pourrait être faite pour trouver des solutions pour des aménagements et plaide pour un renvoi pour rapport-préavis

Ceci d'autant plus que les pétitionnaires ont déjà dit qu'ils allaient faire opposition.

Toutefois une des commissaires relève qu'elle ne considère pas que la circulation dans cette rue soit un enfer.

Conseil communal de Lausanne

Le président demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis :
unanimité

Vote : *A l'unanimité, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. a) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis*

Lausanne, le 8 décembre 2023

La rapportrice
Françoise PIRON

